Lorsque le dîner est servi, commencez par lui avant d’accomplir la prière du couchant et ne hâtez pas votre repas !

Anas ibn Mâlik (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque le dîner est servi, commencez par lui avant d’accomplir prière du couchant, et ne hâtez pas votre repas ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Lorsque le dîner est servi et que le temps prescrit de la prière arrive, on commence par le repas avant d’accomplir la prière, même si le temps d’exécution de celle-ci est court et limité comme c’est le cas de la prière du couchant (« ṣalâtu-l-maghrib»). Ceci afin que, lors de sa prière, l'esprit du fidèle ne soit pas préoccupé par la nourriture. Abû ad-Dardâ’ (qu’Allah l’agrée) a dit : « Fait partie de la [bonne] compréhension de la religion de l'individu, le fait qu’il réponde d’abord à ses besoins avant de se diriger vers l’accomplissement de la prière. Cela lui permet d’avoir son cœur concentré et vide de toute chose pouvant le distraire. » Rapporté de lui par Al-Bukhârî en annotation.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10876